

Conseil de laboratoire du Jeudi 14 Mai 2020

Présents

Etaient présents en visioconférence :

Benoit Ballester, Pauline Brochet, Christine Brun, Christophe Chevillard, Iris Manosalva, Denis Puthier, Myriam Ramadour, Pascal Rihet, Lionel Spinelli.

Rapporteur: Myriam Ramadour

Ariane Équipement

Les demandes Ariane équipement se font maintenant en début d'année civile (antérieurement à l'automne) ; Cette nouvelle politique évite de demander un financement de matériels que nous pourrions peut-être acheter en fin d'année en fonction des crédits récurrents restants. Aussi, en 2020, nous avons pu satisfaire la grande majorité des besoins identifiés.

Il reste :

- Transilluminateur à Led
- Machine à glace
- Grosse centrifugeuse

Un nouveau besoin a depuis été identifié (pour cette année ou la prochaine) ; appareil QPCR.

La demande va être faite pour les 4 équipements, en priorisant l'appareil QPCR et la grosse centrifugeuse qui sont les plus coûteux.

Denis Puthier demande si on peut demander un séquenceur pour le TGML.

Pascal Rihet explique que vu le montant (>100000€), il s'agit de crédits exceptionnels. Il est conclu que Denis Puthier se chargera de l'argumentaire de la demande.

Contre : 0, Commentaires : 0, Pour : unanimité

Ariane Ressources Humaines

Les demandes Ariane RH faites en septembre regroupaient :

- Pour le laboratoire : IR Bioinfo, IE analyse bioinfo TGML
- Pour la mutualisation : T support SI, T gestionnaire, IE cytométrie de flux et trieur de cellules.

Arbitrage : les seuls postes acceptés à la mobilité sont le T support SI, et l'IE cytométrie de flux.

Remarques :

- le poste IE analyse bioinfo TGML a reçu le soutien de M G Bloch
- la DR a déjà identifié un T support SI, une réunion à ce sujet est prévue cet après-midi. Ce poste, bien qu'affecté au TAGC, sera sous la supervision de Laurent Calicat.

Informatique :

- Stockage : la baie de stockage a été installée au data center du TPR1 et est opérationnelle. La 2e baie, en miroir, est en cours d'installation au data center de saint Jérôme.
- Archivage : le système d'archivage sur bande a été acheté en fin d'année
- **Chacun doit faire un tri entre ce qui est à stocker et ce qui est à archiver.** Lionel Spinelli préparera un récapitulatif des bonnes pratiques, alliant définitions de archivage / stockage et les mesures légales à suivre. Il précisera également les modalités pratiques d'accès aux données (modalités et délais d'accès...).
- Gestion des ordinateurs personnels : chaque ordinateur doit avoir un compte administrateur géré par le SI. Le SI va installer petit à petit sur chaque machine un nouveau logiciel pour la gestion de l'inventaire.
- Règles pour la jouvence : chaque ordinateur de plus de 5 ans est candidat à une jouvence. L'arbitrage se fait par le collège de direction en fonction des fonds récurrents restants en fin d'année.
- Petits rappels :

- **les ordinateurs appartiennent à la tutelle qui les a achetés (Inserm/AMU) quelle que soit la source de financement.**
- **Les ordinateurs fixes doivent rester au laboratoire.** Lorsqu'un ordinateur se libère (départ d'un doctorant par exemple), l'ordinateur reste où il est mais le SI peut le récupérer à volonté pour le mettre ailleurs si besoin.
- **Les ordinateurs portables doivent être rapportés au laboratoire** lorsqu'ils ne servent plus ou en cas de remplacement.
- Myriam Ramadour pose la question des ordinateurs pour le télétravail, Pascal Rihet explique que la politique d'attribution d'ordinateur ne change pas pour l'instant (fixe/portable). Lionel Spinelli rajoute que de « vieux » portables seront suffisants pour les connections avec le laboratoire lors de la mise en place du télétravail.
- Christophe Chevillard a fait le point avec les SI et actuellement, 12 portables sont sortis : 2 en fin de vie, 2 en extérieur autorisés, 8 non revenus. La situation sanitaire actuelle est un début d'explication mais ces ordinateurs devront être récupérés post COVID.

COVID

- Il faut rester très vigilant sur les mesures de prévention, quelques dérives ont été observées.
- **Le travail à distance est recommandé.** Iris Manosalva demande si c'est un conseil ou une obligation. Pascal Rihet répond qu'il n'y a pas d'obligation à télétravailler; il n'y a pas non plus d'obligation à venir au laboratoire sauf si le travail l'exige. Il faut une discussion avec les chercheurs et une grande souplesse de la part de tous. Le bilan de nov/dec montre un taux d'occupation de nos locaux d'environ 45%. A notre connaissance, aucune contamination n' a eu lieu dans nos locaux.
- Lionel Spinelli insiste sur la différence entre télétravail et travail à distance. Les procédures sont très différentes => La direction en est bien consciente. Les procédures et souplesse actuelles sont liées au travail à distance dans un contexte de crise sanitaire.
- Mesures de prévention : Pascal Rihet pose le problème de la communication. Comment faire passer les messages au mieux ? A l'heure actuelle, 70 mails ont été envoyés depuis mars au sujet des mesures de prévention. => Il semble que le plus judicieux soit d'envoyer des mails de rappel réguliers et des mails personnalisés en cas de problème identifié. Lionel Spinelli propose de rajouter la procédure PDF sur l'intranet du TAGC. Christophe Chevillard ajoute qu'on pourrait également l'ajouter au livret nouveaux entrants.

- Benoit Ballester demande de préciser les règles en vigueur pour la tenue de petites réunions. Pascal Rihet explique qu'il n'y a pas de chiffre officiel de l'Inserm. Les visioconférences sont préconisées et les tenues de réunions en présentiel doivent être exceptionnelles. Si une réunion est organisée, **une personne a la responsabilité de la réunion et de son déroulement (aération, gel hydroalcoolique, port du masque...)**. Il est le garant des règles de sécurité. Côté effectif, il semble que 10 personnes bien distancées dans la salle de réunion du TPR2 préalablement aérée soit un maximum tolérable (sous réserve de l'évolution de l'état sanitaire et des directives de nos tutelles).
- Nota bene : Après le conseil de laboratoire, nous avons reçu de nouvelles consignes et la capacité maximale autorisée pour les réunions est maintenant fixée à 6 dans la salle de séminaire.

Plan quinquennal

- La date a été reportée au 01/01/2024 mais les discussions ont déjà été entamées avec les chercheurs.
- Proposition d'une nouvelle direction avec le même collège de direction mais Christophe Chevillard comme directeur (avis positif déjà donné par les chercheurs et les ITA statutaires).

Contre : 0, Pour : unanimité

- Le dossier à remplir sera disponible en nov 2021 à rendre vers juin/sept 2022, visite sur site courant 2023.
- Départs / arrivées : Nathalie Lalevée devrait quitter le TAGC en janvier 2022, nous avons accueilli durant ce quinquennat Nathalie Arquier et Andreas Zanzoni (concours MCU), nous devrions accueillir Ibrahim El Cherif et Pascale Paul. Trois candidats sont également présentés au concours CR Inserm.
- Il a été décidé de déposer à nouveau une demande de labélisation CNRS (Inserm, Le CNRS, l'Université sont avertis).
- Axes de recherche : en plus des 2 axes actuels (Genetics and genomics of multifactorial diseases et Bioinformatics and genomics of molecular networks) un 3e axe est proposé : Molecular and cellular mechanisms involved in physiology and diseases (encore en discussion).
- Dominique Nobile est assez favorable à la proposition et n'oblige pas le TPR2 à se fédérer en Institut. Le 21/01/21, Le collège de direction a présenté le TAGC à Gilles Bloch. Impressions positives. Lionel Spinelli lance l'idée d'abandonner / préciser le

terme bioinformatique qui est trop vague et potentiellement galvaudé. Pascal Rihet propose que le terme bioinformatique soit précisé mais pas abandonné.

- Labellisation CNRS : le dossier est relancé. L'INSERM et l'AMU sont au courant de notre projet.

Télétravail

- La mise en place du télétravail ne se fera qu'après l'état d'urgence sanitaire. Il faudra ajouter les modalités au règlement intérieur.
- Pour l'Inserm, la procédure est déjà en place et les demandes pourront être faite via GAIA. Pour l'AMU, la phase expérimentale d'un an a démarré, et les modalités d'application pourraient être modifiées à l'avenir.
- Le télétravail est une possibilité, ce n'est pas un droit. Les modalités de droits et d'application sont tutelles-dépendantes. Ceci crée des inégalités entre les agents. Myriam Ramadour propose de faire un point sur les modalités de l'AMU et de l'Inserm.
- Iris Manosalva demande si un supérieur peut refuser. Myriam Ramadour répond que les refus doivent être motivés et qu'il y a des possibilités de recours auprès des N+2 et des tutelles.
- Lionel Spinelli insiste sur le côté légal. Le télétravail est une organisation officielle permettant une couverture en cas d'accident.
- Le collège de direction s'interroge sur les modalités de traitement des demandes de télétravail. Pour l'instant, les demandes sont prises au fil de l'eau mais il est envisagé de réfléchir sous forme de campagne afin d'organiser l'activité (interaction entre les personnes, recensement du besoin de matériels...)
- Lionel propose qu'un groupe de travail soit créé sur le télétravail. La proposition est validée.

Labo 1.5

- Laurent Perrin (titulaire) et Andreas Zanzoni (remplaçant) sont les deux interlocuteurs du programme 1.5.
- Dans l'absolu le TAGC adhère à ce programme mais il faudrait que Laurent Perrin et Andreas Zanzoni présentent les avantages et contraintes du Labo 1.5. La décision sera prise définitivement à l'issue de cette présentation.

Questions diverses

- Pauline Brochet explique que certains chefs refusent le travail à distance pour cause de COVID. Pascal Rihet répond que ces cas doivent remonter à la direction, et/ou aux référents étudiants Laurence Roder et Benoit Ballester.
- Pauline Brochet souhaiterait que les nouveaux arrivants soient présentés aux membres du laboratoire, ou a minima un mail avec la photo annonçant l'arrivée. Pascal Rihet fera le rappel lors de la prochaine réunion chercheurs.

Prochain conseil de laboratoire au 2e trimestre 2021.